

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2026**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z.BEN ISMAIL, N. BAILLET, S. NOBILI, I. STUSSI, S. THIEBAUT, M. URSELLA, P. CHRETIEN, JP VALEIX, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, AM. SKA, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA D. ESNAULT, D. GAYE, S. SCHRAM, V. DENNETIERE, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, A. ANDRE

Absents excusés :

C.LOUIS a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
D.DEVITERNE a donné pouvoir à N. BAILLET
N. PAYET a donné pouvoir à S. ARNAUTOU
M.OGIEZ a donné pouvoir à A. CASTELA

Absents :

N. JACOB
C.JACOB

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, JP VALEIX ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Révision des tarifs des services périscolaires, Mission Ados et Mercredis Récréatifs pour
l'année scolaire 2026-2027**

Nomenclature ACTES– 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27
Contre : 0
Pour : 27

Rapporteur : Nathalie BAILLET

Notre prestataire de restauration scolaire, API Restauration, applique une révision tarifaire à compter de la rentrée 2026/2027, représentant en moyenne **0,08 €** par repas.

Il convient de rappeler qu'une hausse de **0,15 €** par repas avait déjà été appliquée lors du renouvellement du contrat à la rentrée 2025/2026, sans qu'aucune répercussion n'ait été opérée sur les tarifs acquittés par les familles.

Parallèlement, la commune a conduit une analyse approfondie du coût réel de son service de restauration scolaire, intégrant l'ensemble des charges concourant à la qualité du service : coût des repas, animation périscolaire, fluides, entretien et frais de gestion administratifs. Ce coût de revient a été établi à **13,72 €** par repas en moyenne pour l'année scolaire 2025/2026.

Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des familles tout en garantissant un service de qualité, la commune a fait le choix de distinguer clairement dans sa tarification le coût du repas des autres charges supportées par la collectivité. Dans ce cadre, il est proposé de répercuter aux familles uniquement la hausse du coût réel du repas, la commune continuant à absorber l'augmentation des autres dépenses liées au fonctionnement du service.

Pour les familles relevant de la tranche de quotient familial comprise entre 0 et 450 €, il est proposé d'appliquer une augmentation modérée, calculée de manière proportionnelle au tarif actuellement en vigueur de 1,10 €, soit une augmentation de **0,05 €**.

Enfin, le tarif applicable aux usagers extérieurs à la commune sera également révisé afin de correspondre au coût réel du service. Il passera ainsi de 20,76 € à **13,80 €** par repas (13,72 € + 0,08 €).

Les tarifs applicables aux accueils périscolaires du matin et du soir, aux temps de garde des Mercredis Récréatifs (hors restauration), ainsi qu'aux activités de la Mission Ados demeurent inchangés

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Tranche QF	Catégorie	Restauration scolaire			Accueils Péricolaires	Mercredis récréatifs			
		Repas	Temps d'accueil méridien (4 x 1/4 H)	Repas + Temps d'accueil méridien	Matin : 7h - 8h30 Accueil du midi Soir : 16h30 - 18h30	Matin 7h - 12h	Repas 12h - 13h30	Après-midi 13h30 - 17h	Soir 17h - 18h30
Méthode de calcul du tarif		-	-	Forfait	Au 1/4 d'heure	Au 1/4 d'heure	Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure
0 à 450	1er enfant inscrit	1,15 €	0,23 €	2,07 €	0,23 €	0,23 €	1,15 €	2,20 €	0,23 €
	2ème enfant inscrit		0,19 €	1,91 €	0,19 €	0,19 €			0,19 €
	3ème enfant inscrit et +		0,14 €	1,71 €	0,14 €	0,14 €			0,14 €
	Parent isolé								
451 à 800	1er enfant inscrit	4,22 €	0,33 €	5,54 €	0,33 €	0,33 €	4,22 €	2,86 €	0,33 €
	2ème enfant inscrit		0,27 €	5,30 €	0,27 €	0,27 €			0,27 €
	3ème enfant inscrit et +		0,22 €	5,10 €	0,22 €	0,22 €			0,22 €
	Parent isolé								
801 à 1100	1er enfant inscrit	4,22 €	0,41 €	5,86 €	0,41 €	0,41 €	4,22 €	3,30 €	0,41 €
	2ème enfant inscrit		0,35 €	5,62 €	0,35 €	0,35 €			0,35 €
	3ème enfant inscrit et +		0,27 €	5,30 €	0,27 €	0,27 €			0,27 €
	Parent isolé								
> 1100	1er enfant inscrit	4,22 €	0,66 €	6,86 €	0,66 €	0,66 €	4,22 €	3,74 €	0,66 €
	2ème enfant inscrit		0,60 €	6,62 €	0,60 €	0,60 €			0,60 €
	3ème enfant inscrit et +		0,55 €	6,42 €	0,55 €	0,55 €			0,55 €
	Parent isolé								

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des commissions 1 et 2 en date du 15 Juin 2026 ;

Considérant l'exposé de Madame BAILLET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Madame le Maire à appliquer les tarifs des services périscolaires, mercredis récréatifs et mission ados présentés, pour l'année scolaire 2026/2027
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette décision

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/07/2026 et que la convocation a été faite le 22/06/2026

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 2 juillet 2026

Le Maire



Le Maire,



Observations :
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, seul le temps d'accueil méridien sera facturé
- Tout 1/4 d'heure débuté sera facturé
- En cas d'absence non justifiée, toute la plage horaire où l'enfant est inscrit sera facturée.

ACTIVITÉS MISSION ADOS				
Tranche QF	Accueil libre	Soirées et Sorties	Semaine Vacances scolaires	Ateliers à l'année*
0 à 450	Gratuit	3,50 €	20,50 €	18,50 €
451 à 800		4,50 €	25,50 €	20,50 €
801 à 1100		6,50 €	30,50 €	22,50 €
> 1100		7,50 €	35,50 €	24,50 €

* sauf Atelier Web Radio : Gratuit

TARIFS NON PULNÉENS A COMPTER DE 2026/2027

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES								
Tranche QF	Catégorie	Restauration scolaire		Accueils Péricolaires	Mercredis récréatifs			
		PAI (repas tiré du sac)	Repas + Temps d'accueil méridien	Matin : 7h - 8h30 Accueil du midi Soir : 16h30 - 18h30	Matin 7h - 12h	Repas 12h - 13h30	Après-midi 13h30 - 17h	Soir 17h - 18h30
Méthode de calcul du tarif		Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure	Au 1/4 d'heure	Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure
0 à 800	1er enfant inscrit	9,58 €	13,80 €	0,33 €	0,33 €	13,80 €	5,13 €	0,33 €
	2ème enfant inscrit			0,27 €	0,27 €			0,27 €
	3ème enfant inscrit et +			0,22 €	0,22 €			0,22 €
> 800	1er enfant inscrit	9,58 €	13,80 €	0,66 €	0,66 €	13,80 €	5,81 €	0,66 €
	2ème enfant inscrit			0,60 €	0,60 €			0,60 €
	3ème enfant inscrit et +			0,55 €	0,55 €			0,55 €

Observations :
- Tout 1/4 d'heure débuté sera facturé
- En cas d'absence non justifiée, toute la plage horaire où l'enfant est inscrit sera facturée.

ACTIVITÉS MISSION ADOS				
Tranche QF	Accueil libre	Soirées et Sorties	Semaine Vacances scolaires	Ateliers à l'année*
0 à 450	Gratuit	5,50 €	25,50 €	22,50 €
451 à 800		6,50 €	35,50 €	24,50 €
801 à 1100		8,50 €	40,50 €	26,50 €
> 1100		10,50 €	45,50 €	28,50 €

* sauf Atelier Web Radio : Gratuit